

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNON**Siège :**
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE**SIECEUTOM**EXTRAIT DU REGISTRE
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 3 juillet 2024

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....14Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 0Nombre de Délégués
votant.....16

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 juillet à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA et Karine MOURET

Suppléant : aucun



Absents : Mme Sabine PLANEILLE et M. Michel RAOUX,

Absents excusés : MM Philippe BATOUX, André ROUSSET, Alain GAILLARD, Lionel GOMEZ, Marc JAUBERT, Pierre LORIEDO et Mmes Laure ARNAUD et Séverine MAUGAN-CURNIER

Pouvoir :

N°24-13

M. Lionel GOMEZ donne pouvoir à M. Philippe ROUX

Mme Laure ARNAUD donne pouvoir à Mme Karine MOURET

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2023 – PARTIE TRAITEMENT

Vu les articles D.2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, issus du Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;

Considérant qu'il est fait obligation aux Collectivités Locales en charge du service public de prévention et de gestion des déchets de produire, dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que ce rapport, présenté à l'assemblée délibérante, doit être tenu à la disposition du public ;

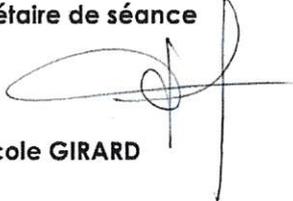
Après que l'ensemble de ce rapport ait été transmis aux délégués préalablement à la réunion du Comité syndical et exposé à l'assemblée ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par le Président.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 <p>Christian MOUNIER</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Nicole GIRARD</p>
--	---

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **09 JUIL. 2024**

Et de sa publication le : **09 JUIL. 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.